

RÉSOLUTION N° 616

**COLLABORATION ENTRE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION
POUR L'AGRICULTURE (IICA) ET L'ORGANISATION DE L'INFORMATION
SUR LES MARCHÉS DES AMÉRIQUES (OIMA)**

LE COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-sixième réunion ordinaire,

VU :

Le “Rapport sur les progrès accomplis présenté par l'OIMA à sa Trente-sixième réunion ordinaire du Comité exécutif” (23 août 2016) et l'exposé du Président de l'OIMA sur les actions et les résultats obtenus par cette organisation, avec le soutien de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA),

CONSIDÉRANT :

Que l'information sur les prix et les marchés est un élément stratégique des efforts consentis par les États membres de l'IICA pour une agriculture compétitive, durable et inclusive ;

Que les renseignements sur les marchés sont des atouts importants pour les décideurs au sein des instances responsables de formuler les politiques agricoles qui se répercutent sur les moyens de subsistance économiques des petits et grands producteurs, et sur le développement rural et agricole ;

Que l'IICA et l'OIMA ont une lettre d'entente en vigueur depuis 2004 dans le but de réaliser des activités de coopération communes destinées au renforcement des systèmes d'information des marchés agricoles dans les États membres ; et

Que, par la Résolution IICA/CE/Res. 572 (XXXIII-O/13), le Comité exécutif a demandé au Président de l'OIMA et au Directeur général de l'IICA de lui présenter des rapports sur les progrès accomplis dans les actions menées dans le domaine de l'information des marchés agricoles et sur le processus de renforcement institutionnel des systèmes d'information des marchés et de l'OIMA, et a demandé au Directeur général de renforcer la collaboration de l'Institut avec l'OIMA,

DÉCIDE :

1. D'accueillir le rapport de l'OIMA et de remercier le Président pour son exposé.

2. D'inviter l'OIMA et l'IICA à continuer à renforcer leurs mécanismes de collaboration et leurs activités conjointes, pour que tant les producteurs que les décideurs aient à leur disposition de l'information sur les marchés à la fois vitale, opportune et facile d'accès, pour impulser le développement et accroître la transparence et l'efficience dans le secteur agricole.